





Table des matières

Table des matières

Point sur le contrôle en cours de formation (CCF) **2**

Résultats des évaluations nationales 2026 ..... **3**

Une continuité pédagogique à construire collectivement **3**

Webinaire de CNRS Phyique à destination des enseignants : 10 décembre, Physique et santé **4**

Engagements du Gouvernement pour la jeunesse **4**

Lutte contre le harcèlement **4**

Accès aux études de santé **5**



Point sur le contrôle en cours de formation (CCF)

Le contrôle en cours de formation constitue une modalité essentielle de certification des acquis des élèves en mathématiques et en physique-chimie au lycée professionnel. Parce qu'il s'inscrit dans le parcours de formation, il engage pleinement la responsabilité pédagogique et certificative des enseignants. Sa mise en œuvre ne saurait donc se réduire à l'élaboration de sujets ou à l'attribution d'une note : elle suppose une réflexion didactique et pédagogique sur les compétences évaluées, les situations proposées, les conditions de passation et les critères de positionnement des candidats.

La qualité du CCF repose ainsi sur un équilibre entre trois exigences indissociables : **la conformité aux programmes et aux référentiels de certification, la prise en compte des apprentissages effectivement conduits et la garantie d'une égalité de traitement entre tous les candidats**. Ces exigences appellent une vigilance particulière dans la conception des situations d'évaluation, dans la mobilisation des grilles critériées et dans l'appréciation du niveau de maîtrise des compétences certificatives.

Une attention particulière doit être portée à la programmation des situations certificatives sur les deux années du cycle de baccalauréat professionnel. **La première situation de mathématiques et la première situation de physique-chimie doivent impérativement être organisées au cours du deuxième semestre de la classe de première professionnelle.** Cette organisation est essentielle pour assurer une répartition cohérente de la charge certificative sur le cycle de formation et éviter que l'ensemble des évaluations certificatives ne soit reporté sur la seule année de terminale professionnelle. Elle permet également de mieux inscrire l'évaluation dans la progression des apprentissages et de disposer, dès la fin de la première professionnelle, de premiers éléments attestant du niveau de maîtrise des compétences des élèves.

Dans cette perspective, **il est impératif que chaque enseignant de mathématiques – physique-chimie prenant en charge une classe de terminale professionnelle vérifie systématiquement, auprès de chacun de ses élèves, et tout particulièrement auprès des élèves nouvellement arrivés dans l'établissement, que les premières situations certificatives de mathématiques et de physique-chimie ont bien été réalisées en fin de première professionnelle.**

Lorsque ces situations ont été effectivement passées, l'enseignant doit solliciter auprès de l'établissement d'origine ou de l'équipe pédagogique précédente la communication des notes obtenues ainsi que des copies des élèves, afin de disposer des éléments nécessaires au suivi du parcours certificatif et à la continuité de l'évaluation.

Dans le cas où l'une ou les deux premières situations certificatives n'auraient pas été réalisées, il incombe à l'enseignant de terminale professionnelle de prendre les dispositions nécessaires pour les faire passer avant la fin du premier semestre de terminale professionnelle. Cette vigilance organisationnelle est indispensable pour garantir le respect du calendrier certificatif, éviter une concentration excessive des évaluations en fin de cycle et préserver l'équité de traitement de l'ensemble des candidats.

L'harmonisation académique ne vise ni à uniformiser les démarches pédagogiques ni à contraindre les pratiques professionnelles des enseignants. Elle a pour ambition de construire une culture commune de l'évaluation, de réduire les écarts injustifiés entre les pratiques et de conforter la valeur certificative des résultats délivrés. À ce titre, les commissions d'harmonisation constituent des espaces privilégiés d'analyse, de dialogue professionnel et de régulation collective, au service de la fiabilité des évaluations et de la reconnaissance des compétences des candidats.

Il appartient donc à chaque équipe pédagogique de s'approprier ce cadre, de partager ses pratiques et de veiller à la cohérence des situations d'évaluation proposées. Cette responsabilité collective s'inscrit pleinement dans les missions des enseignants, et notamment dans la compétence professionnelle P5 du référentiel des métiers du professorat et de l'éducation : *évaluer les progrès et les acquisitions des élèves*.

Au-delà de l'acte certificatif, évaluer en CCF, c'est reconnaître les acquis des élèves, attester leurs compétences et garantir à chacun les mêmes exigences de certification.

En cliquant ICI, vous accéderez au digipad sur la note de cadrage CCF





Résultats des évaluations nationales 2026

En septembre 2026, les élèves entrant en 2nde et 1re année de CAP ont passé une évaluation standardisée. Plus de 7 millions d'élèves ont ainsi été évalués dans plus de 30 000 écoles et plus de 11 000 établissements scolaires.

Les résultats des évaluations, pour chaque niveau, sont à retrouver dans les *Documents de travail* de la DEPP. Ces derniers présentent par ailleurs la démarche et la méthodologie mises en œuvre lors des évaluations. Pour le premier degré, chaque document est accompagné de jeux de données complémentaires (taux de maîtrise des groupes à besoin, fragile et satisfaisant pour chaque compétence évaluée). Pour la sixième et la quatrième, des jeux de données complémentaires sont également mis à disposition (scores moyens, écarts types et répartition dans les groupes de performance des élèves, par académie, département et région académique).

Second degré
- Test de positionnement de début de seconde 2026 - Résultats nationaux
- Test de positionnement de début de première année de CAP 2026 - Résultats nationaux

Une continuité pédagogique à construire collectivement

Les événements susceptibles d'entraîner le blocage, la fermeture temporaire ou l'inaccessibilité de certains établissements scolaires peuvent interrompre les enseignements habituels et nécessiter la mise en place de modalités d'enseignement à distance.

L'expérience du confinement de 2020 a montré la capacité d'adaptation des enseignants et leur engagement pour maintenir les apprentissages et le lien avec leurs élèves. Elle a également mis en évidence les difficultés rencontrées : équipements insuffisants, connexions parfois instables, inégalités d'accès aux ressources, contraintes familiales, isolement des élèves et nécessité de faire évoluer rapidement les pratiques pédagogiques.

Ces enseignements doivent nous conduire à anticiper de telles situations, sans attendre qu'elles se présentent.

Il ne s'agit pas de reproduire à distance, à l'identique, les cours dispensés habituellement en classe, ni de transposer systématiquement l'emploi du temps présentiel sous la forme de visioconférences. Il s'agit de construire des modalités pédagogiques adaptées, permettant de maintenir les apprentissages, de consolider les acquis, d'accompagner les élèves et, lorsque les conditions le permettent, de poursuivre les progressions disciplinaires.

En lycée professionnel, cette réflexion mérite une attention particulière. Les enseignements de mathématiques et de physique-chimie s'appuient sur des situations concrètes, des activités expérimentales, des manipulations, des mesures, des observations et des problématisations en lien avec les métiers préparés par les élèves.

Le passage à distance nécessite donc des choix pédagogiques raisonnés, qui respectent les spécificités de nos disciplines et les conditions réelles de travail des élèves.

Cette note a pour ambition de rassurer, conseiller et accompagner les professeurs de mathématiques – physique-chimie dans le développement de pratiques d'enseignement à distance. Elle propose des repères professionnels, des points de vigilance, des préconisations et des exemples de séances directement mobilisables.

Elle s'inscrit dans une démarche d'anticipation et d'accompagnement, et non dans une logique d'injonction technique supplémentaire.

Trois principes doivent guider notre action :

- garantir la continuité des apprentissages et maintenir le lien pédagogique ;
- rechercher l'accessibilité des activités pour tous les élèves, quelles que soient leurs conditions matérielles ;
- privilégier une organisation collective, simple, sécurisée et adaptée aux réalités de chaque établissement.

Document de cadrage - Enseigner à distance





Webinaire de CNRS Phyique à destination des enseignants : 10 décembre, Physique et santé

Information concernant le CNRS Physique qui organise un nouveau webinaire à destination des enseignants, formateurs et inspecteurs :

Physique et santé : explorer le vivant, de la mécanique cellulaire à l'imagerie optique
Jeudi 10 décembre 17h30-19h30 (heure de Paris)

Laurent Cognet, chercheur CNRS – Directeur du laboratoire Photonique, Numérique & Nanosciences – Bordeaux
Cécile Sykes, chercheuse CNRS – Laboratoire de physique de l'École normale supérieure – Paris, *ambassadrice médiation 2026 de CNRS Physique* et **Frédéric Restagno**, inspecteur général du groupe « Physique-chimie » de l'IGESR

Comment la physique permet-elle de mieux comprendre le fonctionnement du vivant, de l'organisation de nos cellules jusqu'aux molécules qui les composent ? De la mécanique cellulaire aux techniques de microscopie les plus avancées, la physique offre des outils précieux pour explorer le vivant à différentes échelles. À travers leurs recherches, Cécile Sykes et Laurent Cognet nous feront découvrir deux approches complémentaires de la physique au service de la santé.

En dernière partie, Frédéric Restagno interviendra pour établir un dialogue entre les avancées scientifiques présentées lors de ce webinaire et les enjeux des programmes de physique-chimie et d'enseignement scientifique, en éclairant les pistes de transposition didactique et les compétences à mobiliser en classe.

En savoir plus : https://physique-scolaires.cnrs.fr/les-webinaires-de-cnrs-physique-a-destination-des-enseignant%c2%b7es/

Inscription obligatoire pour disposer du lien :

https://framaforms.org/physique-et-sante-observer-le-vivant-webinaire-du-jeudi-10-decembre-2026-17h30-a-19h30-1793099912

Ce webinaire s'inscrit dans l'Année de la santé 2026-2027, portée par le CNRS et l'Éducation nationale.

Engagements du Gouvernement pour la jeunesse

En réponse à la mobilisation lycéenne, le Gouvernement a présenté, le 26 octobre, plusieurs mesures concernant les conditions d'apprentissage et l'accès à l'enseignement supérieur : remplacement de Parcoursup à la rentrée 2028, plafonnement des classes de seconde à 28 élèves d'ici 2028, création de 15 000 places dans le supérieur et mobilisation de 4 milliards d'euros de prêts pour la rénovation des lycées. Ces engagements s'appuient sur la consultation Agora, qui a recueilli plus de 100 000 contributions. Un comité de réforme a été installé pour construire le système qui remplacera Parcoursup.

Le communiqué de presse

Lutte contre le harcèlement

À l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement du 5 novembre, le ministère a rappelé les avancées du dispositif de prévention et d'accompagnement des élèves. 97 % des établissements scolaires sont désormais labellisés pHARe et plus de 130 000 élèves ambassadeurs participent à la sensibilisation de leurs camarades. Par ailleurs, plus de 730 000 élèves ont été sensibilisés aux bonnes pratiques numériques dans le cadre de la dernière édition du Safer Internet Day.

Le dossier de presse



Accès aux études de santé

À compter de la rentrée universitaire 2027, la licence portail santé remplacera les dispositifs PASS et LAS pour l'accès aux études de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique. Cette nouvelle formation associera des enseignements en santé à une autre discipline universitaire, afin de faciliter la poursuite d'études des candidats non admis dans les filières de santé. La réforme prévoit également une harmonisation des modalités de sélection et le maintien de deux possibilités de candidature, avec pour objectif de rendre les parcours plus lisibles et plus équitables.

Le communiqué de presse





Jeunes et violences sexuelles

37 % des 18-21 ans indiquent avoir déjà vécu des actes sexuels sans en avoir envie (53 % chez les filles contre 22 % chez les garçons). 22 % des jeunes rapportent des situations correspondant juridiquement à des viols (31 % chez les filles contre 13 % chez les garçons). Toutes situations confondues, 63 % des 18-21 ans déclarent avoir déjà été exposés à de la violence sexuelle (rapports subis, réception de contenus à caractère sexuel non souhaités, menaces de diffusion ou diffusion de contenus à caractère sexuel les concernant etc.).

Sondage IPSOS-BVA / Association Contre les violences sur mineurs(3 novembre 2026)

Les Français et le harcèlement scolaire

73 % des Français estiment que le harcèlement scolaire a augmenté au cours des dix dernières années. 75 % considèrent que l'Éducation nationale n'agit pas suffisamment face à cet enjeu. Pour lutter contre le harcèlement, les Français se montrent favorables à des mesures punitives (sanctions disciplinaires, 93 % ; signalement systématique à la justice, 87 %), et d'accompagnement (suivi psychologique, 91 % ; stages de sensibilisation, 91 %). La responsabilisation des parents (via des stages de sensibilisation ou des amendes) est plébiscitée (89 %).

Sondage IFOP / Marion, la main tendue(3 novembre 2026)

Enseignement supérieur

Pour les Français, les promesses de l'enseignement supérieur sont fragiles : seuls 48 % sont convaincus de la qualité des enseignements et des formations proposés. Les conditions d'accès dans le supérieur sont critiquées : 74 % estiment que l'orientation et l'affectation des lycéens fonctionnent mal, tandis que 72 % jugent négativement les modalités de sélection à l'entrée des établissements. Concernant le remplacement de Parcoursup, les Français revendiquent deux principes de sélection : l'examen du dossier scolaire, comprenant notes et appréciations (65 %) et l'examen du projet et de la motivation des élèves (53 %).

SondageIFOP / Les Échos(5 novembre 2026)

Classes multiniveaux

Les classes multiniveaux représentent 47,4 % des classes du premier degré à la rentrée 2025 et sont présentes dans neuf écoles sur dix, au-delà des seuls territoires ruraux. L'IGÉSR souligne pourtant leur faible reconnaissance institutionnelle et l'insuffisance de la formation des enseignants, qui recourent principalement à l'autoformation et aux échanges entre pairs. Leurs effets sur les apprentissages restent aussi insuffisamment documentés. L'Inspection préconise notamment d'intégrer explicitement l'enseignement en multiniveaux à la formation initiale des professeurs des écoles et de développer un réseau de formateurs et de pairs experts.

Le rapport de l'IGÉSR

Violences dans le périscolaire

Alors que les révélations de violences psychologiques, physiques et sexuelles sur des enfants dans le cadre du périscolaire se multiplient, le Sénat alerte sur les défaillances systémiques, présentes dans tout le pays. Les sénateurs pointent notamment les failles du recrutement, le manque de formation ou encore l'insuffisance des contrôles des antécédents judiciaires. Pour y mettre fin, le Sénat formule 25 propositions parmi lesquelles le renforcement de la formation des animateurs, des contrôles d'honorabilité et des inspections régulières. Il suggère aussi la création d'une action pénale en cas de non-signalement de certains incidents graves au préfet.

Le rapport du Sénat

Rétablissement des finances publiques

Malgré une réduction du déficit public à 5,1 % du produit intérieur brut (PIB) en 2025, la Cour des comptes alerte sur une nouvelle dégradation attendue en 2026, avec un déficit estimé à 5,4 % du PIB. Face à cette situation et à l'augmentation du coût de la dette, elle identifie 18 mesures susceptibles de générer entre 32 et 38 milliards d'euros d'économies dès 2027. Elle préconise notamment de ne pas revaloriser certaines prestations sociales, de suspendre pendant un an les avancements et promotions dans la fonction publique et d'adapter les effectifs enseignants à la baisse démographique. À moyen terme, elle propose de renforcer la programmation pluriannuelle des finances publiques et le contrôle des dépenses.

Le rapport de la Cour des comptes







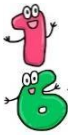
Arrêté du 13 novembre 2026 modifiant le calendrier des inscriptions des concours ouverts par arrêtés du 18 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture des concours internes pour le recrutement d'attachés d'administration de l'Etat et de conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, du concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale et des examens professionnels pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration, dans les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, des sports, de la jeunesse et de la vie associative, et pour l'avancement aux grades de secrétaire administratif de classe exceptionnelle et de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000055129570



Arrêté du 13 novembre 2026 modifiant le calendrier des inscriptions des concours ouverts par les arrêtés du 22 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture de concours externes d'accès à des listes d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP), de concours internes d'accès aux échelles de rémunération de professeurs du second degré (CAER), du concours externe et du troisième concours d'accès à des listes d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPES, CAFEP-CAPEPS, CAFEP-CAPET, CAFEP-CAPLP, troisième CAFEP-CAPES)

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000055129593



Arrêté du 13 novembre 2026 modifiant le calendrier des inscriptions des concours ouverts par les arrêtés du 18 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture de concours pour le recrutement des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux, des inspecteurs de l'éducation nationale et des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000055129558

ACADÉMIE
DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité



